

**Arrêté du 7 Moharram 1429 correspondant au 15 janvier 2008
portant nomination des membres de la commission interministérielle
pour l'examen et L'adoption des règlements d'aménagement du
territoire des massifs montagneux**

.....

Par arrêté du 7 Moharram 1429 correspondant au 15 janvier 2008 sont nommés membres de la commission interministérielle pour l'examen et l'adoption des règlements d'aménagement du territoire des massifs montagneux, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 07-85 du 20 Safar 1428 correspondant au 10 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration et d'adoption du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux, les études et les consultations préalables devant être menées ainsi que les procédures d'arbitrage y afférentes, Mmes, Melle et MM. :

- Kharfi Rabéa, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire, présidente ;
- Halzoune Slimane, représentant du ministre chargé des collectivités locales ;
- Haridi Ammar, représentant du ministre chargé des finances ;
- Yalaoui Moussa, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;
- Hamioud Ferhat, représentant du ministre chargé des mines ;
- Fiotmane Boualem, représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Khodja Beldjilali, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Ghazi Zohra, représentante du ministre chargé de l'agriculture ;
- Kherazzi Kacem, représentant du ministre chargé des travaux publics ;
- Hattali Nadia, représentante du ministre chargé de la santé ;

- Aït Abdellah Boubekour, représentant du ministre chargé des transports ;
- Djehiche Fatiha, représentante du ministre chargé du développement rural ;
- Louasfane Khaled, représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise ;
- Habbache Nadhéra, représentante du ministre chargé de la culture ;
- Louri Mesbahi, représentant du ministre chargé de l'artisanat ;
- Ferhati Riad, représentant du ministre chargé du tourisme.